



Fiche d'information aux familles

Madame, Monsieur,

Comme le prévoit le circulaire n° 2002-119 paru au BO du 29 mai 2002, le collège de votre enfant est doté d'un PPMS (Plan Particulier de Mise en sûreté face aux accidents majeurs).

Ce plan a pour objectif de mettre en sûreté tous les élèves du collège en cas d'accidents majeurs en attendant l'arrivée des secours. Il est régulièrement testé par des exercices.

Voici un rappel des bons réflexes à avoir en cas d'accident majeur :

En cas d'accident majeur, le signal national d'alerte retentit :



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.

Ecoutez la radio France inter (99.5 FM) et respectez les consignes des autorités.

Ne téléphonez pas, n'encombrez pas les réseaux utiles pour les secours.